



## Collège les Champs Philippe Internat de la Réussite

40 avenue de verdun 1916  
92250 La Garenne Colombes  
Tel : 01 41 19 47 60



### ELECTION DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION et aux INSTANCES DU COLLEGE ANNEE SCOLAIRE 2020 /2021

#### QU'EST CE QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ?

Le Conseil d'administration est l'organe décisionnel de l'établissement. Il adopte le projet d'établissement, le budget et le règlement intérieur. Il donne son accord sur le programme de l'association sportive, sur les principes du dialogue avec les parents d'élèves. Il délibère sur les questions relatives à l'hygiène, la santé, la sécurité. Il donne son avis sur les principes de choix des manuels et outils pédagogiques, sur la création d'options et de sections...

Une **assemblée** de 24 membres qui **administre** le collège

- Représentants des parents et des élèves
- Représentants de l'administration du Collège, de la Commune et du Département
- Représentants des personnels de l'établissement

#### QUI PEUT VOTER ?

**Chacun** des parents, le père **et** la mère d'un élève a droit à **un vote** (même s'il a plusieurs enfants inscrits au Collège).

Si une famille a des enfants dans plusieurs établissements, chacun des parents a le droit de voter dans chacun des établissements.

Pour qui voter ?

Vous trouverez dans les enveloppes distribuées les « **programmes** » des **associations de parents (FCPE et APELGC)** représentées au collège avec **les listes de leurs candidats** et **les bulletins de vote** correspondants.

#### COMMENT VOTER ?

**Un seul vote unique par correspondance (Article R421-30 Créé par Décret n°2008-263 du 14 mars 2008 - art. (V))**

**Clôture du scrutin à partir de 17h le **Vendredi 09 octobre 2020****

*Dépôt des enveloppes dans l'urne se trouvant dans le hall d'entrée*

(Voir mode d'emploi sur document joint)

**RAPPEL** : Votre anonymat est garanti même en cas de vote par correspondance. En effet, conformément à la réglementation en vigueur, **aucune** enveloppe de vote par correspondance n'est ouverte avant la fin du scrutin. Tous les votes sont dépouillés en même temps.

# Vote par correspondance

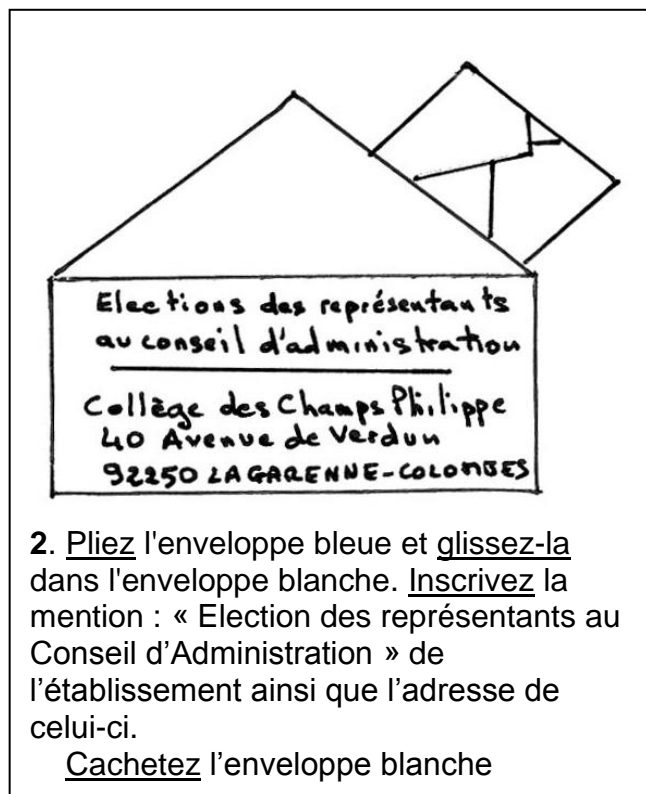
## Indications à suivre scrupuleusement afin de garantir la recevabilité de votre vote :

Petite enveloppe bleue



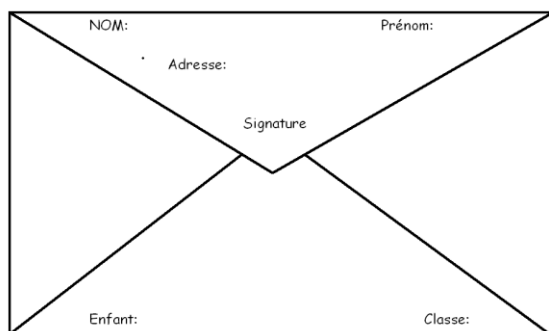
1. Ne rien inscrire ou rayer sur le bulletin.

Glissez le bulletin dans la petite enveloppe bleue sans porter aucune inscription sur celle-ci.



2. Pliez l'enveloppe bleue et glissez-la dans l'enveloppe blanche. Inscrivez la mention : « Election des représentants au Conseil d'Administration » de l'établissement ainsi que l'adresse de celui-ci.

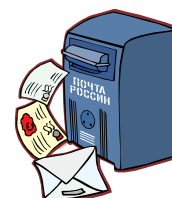
Cachez l'enveloppe blanche



3. Mettez au dos de l'enveloppe blanche vos noms, prénom et adresse, puis signez.

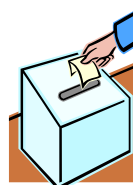
Indiquez aussi : nom, prénom et classe de votre enfant.

4. Postez l'enveloppe blanche après l'avoir timbrée.



... ATTENTION AUX DELAIS...

**OU**



Faites déposer l'enveloppe blanche par votre enfant à la loge du collège.